



Service de la consommation et des affaires vétérinaires

SCAV - Affaires vétérinaires
Ch. des Boveresses 155
Case postale 68
1066 Epalinges

RAPPORT 2017

Protection du consommateur

Dans les 23 abattoirs en activité (volaille comprise), le SCAV a réalisé 58 contrôles couvrant des inspections de routine (22) ainsi que des contrôles des animaux avant et après abattage (36).

En production primaire animale, 285 contrôles ont été réalisés par des vétérinaires officiels sur les exploitations de plaine et 64 sur les alpages. Des assistants officiels, dépendants de la CoBra, ont réalisé de leur côté 595 contrôles.

Nous pouvons également relever que le SCAV a prononcé 28 décisions de suspension temporaire de livrer le lait suite à des résultats d'analyses non conformes dans le cadre de la surveillance officielle de ladite production laitière, soit deux contrôles non annoncés par mois du lait de mélange de chaque producteur.

Par ailleurs, 154 contrôles ont été effectués chez les apiculteurs, dont 41 constituaient un contrôle complet de production primaire animale et 67 un contrôle en zone de séquestre. Les 46 restants étaient des contrôles sanitaires de base.

Exercice de la médecine vétérinaire

320 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement en vigueur dans le canton de Vaud. En 2017, 13 nouvelles autorisations ont été délivrées - dont 2 à titre indépendant et 11 à titre dépendant avec responsabilité professionnelle.

En outre, 24 inspections de pharmacie ont été effectuées autant dans des cabinets d'animaux de rente que de compagnie ou mixte, ainsi que dans des commerces apicoles et zoologiques.

Santé animale

Les pacages franco-suisse sont toujours dans la zone réglementée en France en raison de la fièvre catarrhale du mouton (langue bleue). Comme en 2016, toutes les bêtes en âge d'être immunisées l'ont été avant leur montée (environ 4700). Au retour du pacage, les bêtes non vaccinées (250), trop jeunes au départ ou nées durant l'estivage, ont fait l'objet d'un contrôle quant à la présence du virus de la langue bleue, aucun cas n'a été décelé. En Savoie des cas de langue bleue d'un autre sérotype ont été détectés en fin de saison, les investigations dans les troupeaux vaudois ayant estivés dans cette région n'ont rien révélé.

Depuis l'été, 4 cas de grippe aviaire dans l'avifaune sauvage ont été signalés en Suisse. Dans le canton, un cas (36 en 2016) a été découvert sur les rives du lac de Neuchâtel. En accord avec l'office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), aucune mesure n'a encore été prise, la vigilance étant toujours de mise.

Un poulailler (1 en 2016) a dû être assaini suite à une infection avec des salmonelles revêtant une importance en termes de santé publique.

Aucune (4 en 2016) exploitation bovine n'a été touchée par une salmonellose. Une exploitation porcine atteinte a été assainie.

De plus, 4 (11 en 2016) cas de loque américaine des abeilles ont été découverts et traités.

Deux (5 en 2016) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez les bovins. Les mesures sanitaires prévues ont été prises, dont l'élimination des animaux contaminés.

S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 20 nouveaux cas d'infection vaudois. Par ailleurs, 200 exploitations ont été touchées par des enquêtes épidémiologiques provenant du canton et quelque 230 autres par des enquêtes épidémiologiques provenant de 10 cantons suite à des événements BVD. Les examens y ont été effectués sur un à plusieurs animaux par exploitation et 9 autres cas d'infection vaudois ont été découverts par ce biais.

Concernant l'épidémiosurveillance, 0 (83 en 2016) exploitations ont été contrôlées à l'égard de la rhinotrachéite infectieuse bovine et/ou de la leucose bovine enzootique, car, cette année, les prélèvements se sont faits aux abattoirs. En outre, 13 (19 en 2016) exploitations ont été contrôlées à l'égard de la brucellose ovine, 14 (35 en 2016) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 289 (3'350, inclus les prélèvements bovins) échantillons de sang.

De plus, 8 exploitations avicoles ont fait l'objet d'une surveillance par un vétérinaire officiel à l'égard des salmonelles.

21 dossiers d'importations d'animaux de rentes ont été clos (39 dossiers en 2016), soit :

- 12 dossiers pour 118 bovins provenant de France (10 dossiers/109 animaux), d'Allemagne (1 dossier/6 animaux) et de Belgique (1 dossier/3 animaux),
- 2 dossiers pour 43 ovins provenant de France,
- 4 dossiers pour des volailles (18'560 pondeuses, 6'700 poussins),
- 2 dossiers concernant des apiculteurs qui ont importé des colonies (40) de France ainsi qu'un dossier traitant d'une importation de 90 volailles d'ornements,

Notons également la légalisation de 94 documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger.

233 (230 en 2016) demandes de manifestation avec la présence d'animaux ont également été traitées.

Différents dossiers de nouvelles ou de renouvellements d'autorisation pour des entreprises de traitements ou de transport de sous-produits animaux ont également été traités, dont ceux du renouvellement des 10 centres de collecte du canton.

Protection des animaux

Plus de 250 enquêtes ont été ouvertes dans le canton concernant la protection des animaux, dont une partie en collaboration avec la gendarmerie, la police, l'Administration fédérale des douanes et les sociétés de protection des animaux. 90 infractions à l'OPAn ont été dénoncées aux autorités judiciaires.

Dans le cadre de la campagne OPAn 2017, 1058 visites d'exploitations ont été effectuées par les contrôleurs CoBrA et les collaborateurs du SCAV. Les rapports de non-conformité ont donné lieu à 94 décisions pour des manquements et mises en conformité des installations, dont en particulier, 10 décisions pour la largeur/longueur des couches et 10 pour les sorties hivernales.

On compte également 52 rappels des obligations légales, qui portent notamment sur les dimensions des enclos, le journal des sorties, le contact social des équidés/chèvres, la qualité des litières. Par ailleurs, 23 exploitations prévues n'ont pas été contrôlées pour cause de cessation d'activité/retraite, donc plus d'animaux.

Cette année a été marquée par une augmentation des contrôles des exploitations détenant des porcs avec 238 contrôles, dont 178 ont été jugés conformes. Parmi les 60 non conformités, on note principalement des infractions liées au manque d'occupation, à une luminosité insuffisante et aux sols abimés.

Outre les exploitations agricoles, les plaintes concernant les animaux domestiques ou de compagnie (principalement les chiens, chats, équidés et lapins) ont abouti à 57 dénonciations.

42 autorisations de détention privée d'animaux sauvages ont été renouvelées et 14 nouvelles ont été délivrées. Sept autorisations de détention professionnelle d'animaux sauvages ont été renouvelées et 2 nouvelles ont été délivrées. Au niveau des autorisations de commerce zoologique, 7 ont été renouvelées. Finalement, le SCAV a préavisé 98 dossiers CAMAC relatifs aux systèmes de détention pour animaux.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, le SCAV a examiné 158 autorisations d'expériences sur animaux (113 nouvelles et 45 renouvellements) ainsi que 112 compléments à des autorisations en cours. Vingt-neuf demandes concernant des expériences intercantionales ont également été évaluées (17 préavisée par la CEA). En termes de contrôle, le SCAV a inspecté 20 animaleries dont 3 de manière inopinée et a réalisé 71 visites d'expériences dont 12 n'étaient pas annoncées.

Police des chiens

Dans ce secteur, la Police des chiens a traité 510 dossiers.

Les dossiers concernaient notamment 79 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD, 367 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 46 cas de comportements agressifs. A ces dossiers, s'ajoutent 18 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que seul 2 cas de morsures sur animaux sont attribués à un CPD et aucune sur humains. En parallèle, nous avons un total de 278 morsures par des chiens non listés, dont 147 sur humains. Restent 87 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 71 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 144 évaluations comportementales ont été effectués par les vétérinaires comportementalistes du Service.

52 demandes d'autorisation d'enseigner la cynologie ont été octroyées, dont 32 demandes de renouvellement d'autorisation.

Concernant la LPolC, seule 1 mesure d'euthanasie a été exécutée par le SCAV en 2017.

Enfin, 431 inspections ont été effectuées, soit 180 concernant l'Ordonnance sur la protection des animaux, 162 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 65 contrôles des élevages, 15 contrôles de pensions et 9 éducateurs canins.

Comparatif 2016 – 2017

Nombre de morsures	2016	2017
Morsures par des chiens non listés sur humains	143	147
Morsures par des chiens non listés sur animaux	112	131
Morsures par chiens inconnus	73	87
Morsures totales par chiens non listés	328	365
Morsures par CPD sur humains	0	0
Morsures par CPD sur animaux	1	2
Morsures totales par CPD	1	2
Total des morsures	329	367

Le nombre de cas d'importations illégales recensés s'élève à 108 (81 en 2016) chiens et 18 (13 en 2016) chats. Les mesures nécessaires ont été prises.